

## LES ACTEURS DU TRANSPORT S'ENGAGENT

**ADHÉSION\* À LA DÉMARCHE DE TOTAL D'INCITATION À FAIRE DES ECONOMIES D'ÉNERGIE**

**2018 - 2020**

RAISON SOCIALE

.....

ADRESSE DE LA SOCIETE

.....  
.....

SIREN

.....

NOM ET ADRESSE DU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

.....  
.....

E-MAIL

.....

Oui, j'adhère à l'offre « stage d'éco-conduite » mise en place par TOTAL MARKETING FRANCE (Société par Action Simplifiée à associé unique de droit français au capital de 390 553 839 euros, ayant son siège social 562 avenue du parc de l'île 92000 Nanterre France, RCS Nanterre 531 680 445) dans le cadre de son partenariat avec AFTRAL.

Ainsi, pour tout achat d'un stage AFTRAL comprenant un module Eco-conduite, je bénéficie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020, du dispositif « ECOPILOTE » ou « KDC » et du versement d'un Bonus CEE (hors champs d'application de TVA) par TMF dans le cadre de son rôle incitatif, via son mandataire, AFTRAL sous réserve de l'engagement de fournir exclusivement à TMF les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie et sous réserve de la validation de l'éligibilité du dossier par TMF puis par l'autorité administrative compétente. Ce Bonus CEE (hors champs d'application de TVA) est déduit du montant dont vous nous êtes redevable au titre de la formation Eco-conduite réalisée.

Ces logiciels pédagogiques permettent l'analyse comparée de deux conduites, conformément aux dispositions des fiches TRA-SE-101 « formation d'un chauffeur de transport à la conduite économe » et TRA-SE-102 « formation d'un chauffeur de véhicule à la conduite économe ».

Nom du signataire

.....

Qualité/Fonction

.....

.....

E-mail

SIGNATURE ET CACHET DE LA SOCIETE

DATE DE SIGNATURE

.....

**\*L'original du présent courrier d'adhésion est à retourner à : AFTRAL, DDCE - CEE, 46 avenue de Villiers, 75017 PARIS**

## **CONDITIONS GENERALES DE L'ADHESION A L'OFFRE ECO-CONDUITE**

La présente Adhésion entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020\*.

Conformément au code de l'énergie et à l'article 30 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 fixant les orientations de la politique énergétique en France dans le cadre du dispositif Certificats d'Economies d'Energie (CEE), en adhérant à la charte de « l'Eco-conduite », le signataire reconnaît que TOTAL MARKETING France (TMF), (immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 531 680 445), représenté par AFTRAL, a eu un rôle incitatif et actif dans sa décision d'entreprendre et de mettre en place une démarche d'économies d'énergie, en particulier pour la formation de chauffeur à la conduite économe. Cette contribution active et incitative est intervenue antérieurement à la démarche d'économies d'énergie et se manifeste par l'ensemble des incitations liées à cette opération offertes par AFTRAL, pour le compte de TMF, comme décrites en page 1.

Les opérations de promotion d'économies d'énergie de formations à la conduite économe (TRA-SE-101 et TRA-SE-102) pouvant donner droit à Certificats d'Economies d'Energies, le signataire de l'offre « Eco-conduite », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020, accepte que TOTAL MARKETING FRANCE (TMF) fasse une demande de CEE relative à ses formations réalisées sous la responsabilité AFTRAL.

Le signataire s'engage pendant la durée d'adhésion à la charte, à ne pas initier, à ne pas signer, ni fournir en parallèle à un autre demandeur les documents permettant d'établir une autre demande de CEE concernant les formations à la conduite économe mis en place par TOTAL MARKETING FRANCE (factures, bons de livraison, attestation sur l'honneur...).

Dans le cas d'un Groupe, le signataire s'engage à informer ses Filiales du rôle actif et incitatif de TMF, information formalisée par la mise en place d'une attestation entre la Société Mère et ses Filiales faisant référence à la présente Adhésion.

La liste des entreprises (Raison Sociale, adresse et SIREN) composant le Groupe est annexée au présent courrier.

Le signataire atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et reconnaît qu'à ce titre il pourrait être susceptible d'être contacté dans le futur par les services du ministère chargé de l'énergie dans le cadre d'un contrôle concernant la réalité de la mise en place de la démarche d'économie d'énergie. Par ailleurs les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à éviter les double-comptes de CEE. Le destinataire des données est le ministère chargé de l'énergie. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le signataire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne, qu'il peut exercer en s'adressant au : Ministère de la Transition écologique et solidaire, DGEC, Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie, Arche Nord, 92055 La Défense. Le signataire peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer aux traitements des données le concernant.

\*l'adhésion est valable jusqu'au 31/12/2020. Elle peut être interrompue à tout moment par simple courrier ou mail à : [CEE@aftral.com](mailto:CEE@aftral.com) ou AFTRAL, DDCE - CEE, 46 avenue de Villiers, 75017 Paris.